



Assemblée  
des groupes de femmes  
d'interventions régionales

CAS - 85M  
C.G. - EGALITE  
FEMMES ET HOMMES

Présente son mémoire intitulé

**L'égalité des femmes : un idéal à partager**

Sur l'avis du Conseil du statut de la femme

***Vers un nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes et les hommes***

Dans le cadre de la

Consultation générale de la Commission des affaires sociales de l'Assemblée  
nationale du Québec

Déposé le 17 décembre 2004

## Présentation de l'organisation

AGIR est un organisme de concertation entre les femmes et les groupes de femmes de l'Outaouais qui travaillent à promouvoir et à défendre les droits des femmes et à modifier les rapports d'inégalité sur les plans social, économique, politique et culturel.

Les activités d'AGIR sont organisées autour de ses trois mandats spécifiques :

- ◆ Défense et promotion des droits des femmes
- ◆ Participation comme regroupement au développement régional
- ◆ Concertation des femmes et des groupes de femmes

## Nos membres

L'Assemblée des groupes de femmes d'interventions régionales (AGIR) regroupe une vingtaine de groupes de femmes oeuvrant dans des champs diversifiés en Outaouais ainsi qu'une dizaine de membres individuelles. Notre organisation est donc intersectorielle. Cette approche est commandée par la nature même de sa mission.

## Nos Réalisations

L'Assemblée des groupes de femmes d'interventions régionales est née d'une expérience de maillage entre des groupes de femmes et des femmes d'affaires et professionnelles lors du Sommet socio-économique en 1985. Le regroupement s'est amorcé dès 1986 et son incorporation date de 1990. AGIR est financé depuis 1996 par le Secrétariat à l'Action communautaire autonome (SACA) dans le cadre de son volet *Défense collective des droits*.

Depuis sa fondation, AGIR a produit des avis et des études régionales afin d'alimenter les différentes instances et contribuer ainsi au développement régional. À titre d'exemple, AGIR a participé aux deux exercices de planification stratégique du Conseil régional de développement (CRDO). C'est d'ailleurs suite à ses demandes et représentations qu'une Table Femmes et développement régional fut mise sur pied.

Au cours des années donc, AGIR a misé sur une participation active dans différents lieux régionaux de concertation afin de s'assurer que les besoins des femmes, de même que leurs droits, soient pris en compte par les décideurs et ce, dans l'optique d'une amélioration des conditions de vie de celles-ci.

C'est dans cette perspective qu'AGIR a développé des projets - financés par le Secrétariat à la condition féminine du Gouvernement du Québec, via son programme *À égalité pour décider* - ayant comme objectif une plus grande participation politique des femmes et des groupes de femmes.

Pour l'année 2004-2005 plus particulièrement, nous avons lancé, avec nos proches partenaires que sont le bureau régional du Conseil du statut de la femme (CSF) et la direction régionale du ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir, une campagne intitulée « **En novembre 2005, Je serai candidate** » afin de susciter un plus grand nombre de candidatures féminines aux prochaines élections municipales.

Nos projets visent non seulement la formation des femmes mais prévoient également une stratégie de représentation pour s'assurer que la question des conditions de vie des femmes soit effectivement inscrite dans les préoccupations régionales.

C'est dans cette perspective qu'AGIR fut partie prenante du processus de planification de la nouvelle ville de Gatineau. C'est également pour cette raison qu'un investissement important fut consenti auprès du Conseil régional de développement de l'Outaouais (CRDO). Ainsi, AGIR assure, depuis le printemps 2002, la présidence de la Table Femmes et développement du CRDO et, par le fait même, siège au conseil d'administration de celui-ci. En juin 2002, sa représentante fut élue membre de l'exécutif. Toujours préoccupée par un développement global et durable de la région, l'Assemblée a participé très activement pendant près d'un an aux travaux du comité de travail sur la décentralisation.

Aujourd'hui, bien que ne faisant plus partie du pouvoir décisionnel de la région depuis la mise sur pied de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO), AGIR participe aux travaux de celle-ci par des représentations pour soutenir la mise en place d'une structure régionale qui permettra la participation d'un maximum d'acteurs régionaux.

Enfin, outre les formations offertes dans le cadre de ses projets de promotion de la participation des femmes aux instances décisionnelles, AGIR organise diverses activités de réseautage et de concertation pour ses membres. De plus, un de ses comités, le comité Solidarité internationale Femmes, organisa les activités régionales de la marche pan-qubécoise « Du pain et des roses » de 1995 et celles de la Marche mondiale des Femmes en 2000.

### **Quelques enjeux régionaux**

Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes et, par le fait même, un développement plus harmonieux de notre société, demande une action multisectorielle et intersectorielle. Cette réalité nécessite une pensée globale malgré des interventions souvent sectorielles. Elle demande des ressources et des connaissances importantes afin d'agir véritablement sur les conditions de vie des femmes et de façon générale, sur le développement d'une société plus égalitaire.

Voici quelques enjeux sur lesquels nous travaillons :

- ◆ Femmes dans les instances de pouvoir : nous travaillons à favoriser une meilleure représentativité des femmes dans les instances décisionnelles de la région, notamment à la Conférence régionale des élus mais surtout par l'augmentation significative des candidatures féminines lors des prochaines élections municipales en novembre 2005.
- ◆ Nous travaillons également à une meilleure prise en compte des besoins et réalités des femmes par les décideurs. Pour ce faire, nous faisons la promotion de l'analyse différenciée selon le sexe comme outil nécessaire pour une action intersectorielle efficace. Nous cherchons à obtenir une adhésion régionale et concrète à la nécessité d'œuvrer, encore aujourd'hui, à une réelle égalité de faits entre les femmes et les hommes.

Nous travaillons également à divers niveaux sur les dossiers suivants comme chef de file ou comme soutien à l'action menée par nos membres : la santé; l'insertion professionnelle et développement économique ; la conciliation travail-famille ; la politique familiale municipale; les conditions de vie préalables à l'insertion sociale et professionnelle.

## Table des matières

|                                                        |    |
|--------------------------------------------------------|----|
| Introduction .....                                     | 1  |
| Partie I : un nouveau contrat social.....              | 1  |
| Des approches prometteuses : .....                     | 3  |
| Des moyens pour atteindre l'égalité .....              | 5  |
| Partie II : les orientations .....                     | 7  |
| Partie III : l'ancrage gouvernemental et régional..... | 8  |
| Conclusion .....                                       | 11 |

## Introduction

---

C'est avec plaisir mais également avec un certain soulagement que nous avons reçu l'avis du Conseil du statut de la femme et l'invitation à participer à cette consultation. En effet, avant même de discuter des propositions comprises dans le document, on se doit de souligner l'importance pour le Québec d'une direction politique clairement affirmée en faveur d'une réelle égalité entre les hommes et les femmes.

Depuis des mois, la politique en condition féminine (1993-2003) n'est plus vraiment en vigueur et trop souvent nous avons dû être en mode attentiste. Or les changements structureaux annoncés et réalisés à la grandeur du Québec, et plus particulièrement à l'égard de la gouvernance régionale, commandent la mise en place de mesures et orientations visant l'égalité des femmes et des hommes. Pour ce faire, il faut pouvoir compter sur une volonté politique et un cadre bien défini. En région, les femmes ont besoin de balises, d'incitatifs et de mesures comprises dans une politique pour pouvoir agir plus efficacement.

Nous apprécions donc que cette consultation lance enfin le processus qui nous mènera rapidement, espérons-nous, à l'adoption d'une politique favorisant et soutenant l'atteinte d'une véritable égalité pour les femmes.

Notre mémoire comporte trois parties. Dans la première, nous commentons le changement de perspective proposé par le Conseil du statut de la femme et les approches suggérées pour y arriver. La seconde partie revient sur les éléments de politiques proposés (orientations et axes d'intervention) et enfin, la troisième insiste sur l'ancrage gouvernemental et régional de ce nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

## Partie I : un nouveau contrat social

---

L'Assemblée des groupes de femmes d'interventions régionales est très heureuse du titre même de l'avis soumis à la consultation. Après trente ans, il est plus qu'intéressant qu'on *formalise* ainsi une diversité d'approches en un *nouveau contrat social* pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

En effet, les Québécoises ont revendiqué des droits et des mesures pour que cessent la discrimination systémique et les privilèges accordés aux hommes sur la seule base du sexe. Or, pour obtenir ces changements majeurs dans la société, des décideurs ont dû accepter ces modifications. L'adoption, notamment, de la Charte des droits et libertés de la personne, au cœur de laquelle on trouve l'égalité, fut un choix de *société*.

Le mouvement des femmes a, pour sa part, également travaillé à améliorer la condition féminine dans le but ultime, maintes fois affirmé, que l'égalité entre les sexes en soit une de droits et de faits.

En ce sens, la démarche d'aujourd'hui s'inscrit en continuité directe avec ce qui s'est toujours fait.

De plus, dans l'avis du Conseil du statut de la femme, on fait appel, ni plus ni moins, à l'obligation collective de rendre effective l'égalité. En fait, on rappelle que l'application des droits ne relève pas que de la responsabilité individuelle (comme on est trop souvent tenté de le faire) mais que

l'égalité, bien qu'un droit naturel, réfère également à la notion de droit positif -lequel commande une action du législateur.

Dans le nouveau contrat social proposé, donc, c'est l'ensemble de la société québécoise qui est conviée à élargir ses perspectives et à devenir, dans chacune de ses composantes, responsable de l'atteinte d'une pleine égalité entre les femmes et les hommes.

- ♦ **L'assemblée des groupes de femmes d'interventions régionales souscrit au nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes et les hommes mais recommande, toutefois, qu'il soit bien balisé.**

Cette prise de position s'appuie sur deux constats.

**Premièrement**, nous convenons que l'amélioration de la condition féminine passe inévitablement par une pleine égalité entre les femmes et les hommes, même si la notion de condition féminine réfère à un ensemble de réalités encore plus vaste. Nous pensons que l'égalité de droits et de faits reste le grand combat à mener et que, pour ce faire, il faut élargir nos stratégies. En fait, **nous souscrivons totalement à l'idée que l'imputabilité en matière d'égalité doit être partagée par tous.** La question de l'égalité entre les hommes et les femmes ne saurait être que de la responsabilité de ces dernières.

**Deuxièmement**, nous pensons qu'un nouveau contrat social est nécessaire parce que trop peu de gens sont conscients que l'égalité de faits n'est pas encore atteinte pour les Québécoises.

En effet, plusieurs vont célébrer avec nous les nombreuses avancées qu'ont connues les femmes du Québec, avancées qui ont profité à l'ensemble de la société. Les changements ont été importants : des lois ont été changées et les mentalités ont évoluées. Sauf pour quelques irréductibles, la majorité de la population accepte pleinement la nécessité de l'égalité entre les femmes et les hommes – ce qui n'était pas le cas il y a tout juste quelques décennies. La révolution féministe fut faite sans violence mais son impact est immense.

Toutefois, il reste encore à faire. En ce sens, nous souscrivons au diagnostic du CSF quant aux inégalités et aux obstacles auxquels doivent toujours faire face les femmes. Le premier d'entre eux, pensons-nous, est la croyance populaire que cette l'égalité est atteinte.

En effet, l'égalité de droits obtenue au fil des ans signifie pour plusieurs que l'égalité est atteinte. Les rattrapages importants des femmes dans certains domaines - dont en éducation - font croire que l'ensemble de la discrimination systémique basée sur le sexe a été éliminée.

En fait, certains vont jusqu'à penser que la situation est en train de s'inverser, les hommes subissant une discrimination systémique à cause des avancées des femmes. Pourtant, s'il ne faut pas nier les problèmes que vivent les hommes – problèmes en partie dus aux changements induits par la modification des rôles sociaux –, ils ne sont pas pour autant de l'ordre de la discrimination systémique fondée sur le sexe.

**Cette contestation, discrète mais larvée, des actions correctrices par la remise en question de leur légitimité met en péril la poursuite de la marche vers l'égalité.** Notre soutien à la proposition du Conseil du statut de la femme tient en bonne partie à ce constat. Elle est d'autant plus nécessaire que des groupes ne se contentent plus de remettre en question les mesures spécifiques correctrices, comme par exemple la *Loi sur l'équité salariale* ou un programme comme *À égalité pour décider*, mais qu'ils remettent en question l'égalité même des hommes et des femmes sous prétexte d'une biologie différente et de rôles sociaux traditionnels.

Enfin, nous souscrivons à cette approche de l'égalité car elle rejoint beaucoup de partenaires qui très naturellement, soutiennent l'égalité des sexes, mais sans penser en terme de genre.

Sur cette question, il convient de ne pas minimiser l'impact du féminisme sur les mentalités des jeunes Québécoises et Québécois. En effet, les jeunes d'aujourd'hui ont grandi dans une société dans laquelle on leur a répété qu'ils étaient tous égaux, peu importe leur sexe. Dans ce contexte, il est presque incongru pour eux d'identifier des inégalités dues aux rôles sociaux - tant qu'elles ne les touchent pas personnellement et ce, de façon évidente. Paradoxalement, il leur est plus difficile d'accepter de concevoir l'existence de rapports sociaux de sexe.

De plus, la discrimination selon le sexe est d'autant plus malaisée à percevoir pour plusieurs Québécoises et Québécois qu'elle est, règle générale, plus discrète ou plus subtile qu'avant, ses manifestations étant devenues socialement moins acceptables.

Nous pensons que la notion d'égalité entre les femmes et les hommes est porteuse de nouvelles alliances et qu'elle permettra une prise de conscience par l'ensemble de la société du chemin qu'il reste à parcourir. Nous pensons qu'une nouvelle légitimité<sup>1</sup> sera donnée aux actions et stratégies visant une pleine égalité pour les femmes.

### **Des approches prometteuses :**

L'Assemblée des groupes de femmes d'interventions régionales est d'accord avec l'élargissement des approches mais insiste sur le fait qu'elles s'inscrivent en continuité avec ce que ce fait déjà.

De plus, nous pensons que **l'approche spécifique** doit rester au cœur des actions posées pour l'égalité entre les hommes et les femmes. Cet idéal ne sera atteint que par la mise en place de mesures spécifiques *correctrices* qui permettront un rattrapage en matière d'égalité.

- ♦ **AGIR réaffirme donc la nécessité de compter sur des mesures spécifiques dans un souci d'égalité et d'équité pour les femmes..**

Enfin, faire passer l'action gouvernementale en matière de condition féminine à une logique d'égalité entre les femmes et les hommes soulève, pour nos groupes membres, des questions bien concrètes qui cachent de sérieuses inquiétudes quant leurs à leurs capacités futures de soutenir adéquatement les femmes dans leur démarche d'égalité. En voici quelques-unes :

- ♦ **Les organismes de femmes devront-ils travailler systématiquement pour les femmes et les hommes ou bien leur mission en condition féminine sera-t-elle respectée ?**
- ♦ **Les projets qui seront financés dans le cadre d'une politique de l'égalité devront-ils nécessairement s'adresser aux deux sexes ? Et si non, seront-ils favorisés au détriment des projets s'adressant exclusivement aux femmes ?**
- ♦ **Prévoit-on la reconnaissance de l'expertise des organismes en condition féminine en matière d'égalité ? Comment ?**

L'approche transversale est par ailleurs très prometteuse et ce, pour deux grandes raisons. La première tient au fait que l'analyse différenciée selon le sexe (ADS) vise à « éviter de reproduire

---

<sup>1</sup> La légitimité telle que définie dans le Dictionnaire Hachette : « Qui est naturellement juste, fondé. Qui est conforme au bon sens ; justifié. »

Source : <http://encyclo.voila.fr/rep.html?str=l%E9gitimit%E9&ft=0&fd=0&fm=0&fa=0>

les biais sexistes qui peuvent être présents dans les institutions sociales ou les anciennes politiques »<sup>2</sup>.

Bien que les mesures spécifiques correctrices portent fruits, nous l'avons dit, les sources d'inégalité se font très subtiles et l'ADS est un outil précieux pour les détecter et les éliminer. En ce sens, l'ADS permet de *rendre visible l'invisible*.

C'est là la deuxième raison qui nous fait croire que l'ADS doit être au cœur du nouveau contrat social. En effet, l'ADS, en mettant en lumière les réalités différenciées des hommes et des femmes permettra, à notre sens, de consolider l'appui sociétal à la lutte pour l'égalité des femmes en réaffirmant sa pertinence - pour ne pas parler de sa légitimité.

Enfin, l'**approche sociétale** nous paraît également intéressante puisque nous partageons cette notion que « la participation d'une seule des parties concernées par les inégalités, en l'occurrence les femmes, apparaît, dans bien des cas, comme une stratégie incomplète et comportant ses propres limites »<sup>3</sup>. Nous pensons, nous aussi, que les hommes doivent être conviés « à faire partie de la solution, en devenant coresponsables »<sup>4</sup>.

Cette approche engendre toutefois plusieurs craintes, notamment parce qu'elle pourrait être propice à une récupération de la question de l'égalité à des fins sociales, économiques et politiques qui n'auraient rien à voir avec la discrimination systémique basée sur le sexe et les rôles sociaux hiérarchisés entre les hommes et les femmes.

Néanmoins, AGIR souscrit à cette approche non seulement parce qu'elle est porteuse de solutions mais parce qu'elle est devenue indispensable (mais insuffisante en soi) et ce, pour deux raisons.

La première relève du fait que sans cette coresponsabilité, on prend le risque que la quête d'égalité dégénère en une guerre des sexes ou à tout le moins en une opposition entre les hommes et les femmes – ce qui n'a jamais été à l'ordre du jour des revendications des femmes ! Les femmes ont commencé à tracer le chemin, tâche qu'elles seules pouvaient faire parce que cela signifiait s'attaquer aux privilèges accordés aux hommes par une société traditionnelle patriarcale. Aujourd'hui, nous pensons pouvoir compter sur ces hommes qui ne désirent plus être emprisonnés dans les rôles traditionnels stéréotypés pour avancer, ensemble, dans la définition d'une nouvelle société véritablement égalitaire.

Deuxièmement, cette coresponsabilisation est rendue nécessaire car c'est la nature même des relations hommes-femmes et l'interaction entre leurs réalités différenciées qui doivent changer.

Plus clairement, nous constatons que si les relations entre les hommes et les femmes ont été modifiées par trente ans de réformes, de mesures et de programmes, la division sexuelle du travail est encore bien présente. La conciliation des dimensions privée et publique de la vie des individus est, nous semble-t-il, au cœur du projet d'égalité.

Si l'arrivée des femmes dans la sphère publique au cours des dernières décennies l'a quelque peu transformée, c'est dans la sphère privée qu'a été absorbé le plus gros du choc causé par l'avènement des femmes sur le marché du travail. La vie des familles en a été complètement transformée, notamment dans ses structures. Les hommes ont, quant à eux, en partie investi la

---

<sup>2</sup> Conseil du statut de la femme (2004), *Vers un nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes et les hommes*, page 37

<sup>3</sup> Ibid, p.41

<sup>4</sup> Idem.



sphère privée mais l'organisation de celle-ci reste encore sous la responsabilité, dans la vaste majorité des cas, des femmes.

Dans la sphère publique, les femmes, pour y faire leur place, ont dû se plier au modèle dominant – et faire comme si elles n'avaient pas de responsabilités familiales. Quelques mesures de conciliation travail-famille ont bien été mises en place mais elles ne restent encore que des moyens d'aménager le cadre de travail qui doit primer sur toutes les autres considérations.

Nous pensons que la répartition égalitaire des tâches familiales et domestiques, condition essentielle à une égalité de faits, reste toujours un défi important à relever. De plus, nous croyons qu'il faudra plus qu'un changement dans les comportements individuels. En fait, nous sommes convaincues qu'il existe toujours un blocage en matière de conciliation travail-famille et qu'il est d'abord d'ordre institutionnel.

Au-delà des mesures, donc, c'est à un changement de culture au sein des entreprises, des institutions et des organisations que nous devons nous attarder. Ce changement de culture signifie rien de moins que le décroisement des différentes dimensions de la vie des personnes, hommes et femmes – de manière à ce qu'ils puissent assumer plus harmonieusement leurs différents rôles.

Or, l'articulation des temps sociaux devra se faire avec toutes les personnes concernées soit les femmes et les *hommes*. Pour réussir, il faudra compter sur l'approche sociétale.

## Des moyens pour atteindre l'égalité

Le nouveau contrat social qui nous est proposé devra s'appuyer sur des moyens qui permettront d'espérer de réels progrès en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

### ◆ Premièrement, il faut que l'État réaffirme son idéal d'égalité pour les Québécoises :

L'idéal d'égalité entre les femmes et les hommes suppose la correction des inégalités selon le sexe et l'élimination de toutes les discriminations sur cette base. Cet idéal se manifeste par une égalité de droits, de responsabilités et de possibilités. Il implique que la société soit libérée de la hiérarchisation des rapports sociaux entre les hommes et les femmes et que le sexe ne soit plus un marqueur des rôles sociaux.<sup>5</sup>

Cette reconnaissance n'est pas que théorique car elle fonde toute l'action, peu importe les approches retenues. Elle comprend également **la reconnaissance que cet idéal n'est pas atteint**. Ce constat doit clairement être admis surtout si on élimine l'expression « condition féminine » des communications gouvernementales. En effet, il faudrait maintenir dans le discours un élément qui rappelle à tous, particulièrement aux décideurs, que l'égalité n'est encore qu'un idéal à atteindre. Dans le cas contraire, il sera difficile de les mobiliser, même en élargissant les approches utilisées.

Cette reconnaissance doit s'exprimer dans l'action gouvernementale puisque *« un droit n'est pas efficace par lui-même, mais seulement par l'obligation à laquelle il correspond; l'accomplissement effectif d'un droit provient non pas de celui qui le possède, mais du fait des autres hommes qui se reconnaissent obligés à quelque chose envers lui. L'obligation est efficace dès qu'elle est reconnue. »*<sup>6</sup>

---

<sup>5</sup> Ibid., p.69

<sup>6</sup> Simone Weil, L'Enracinement, Collection Idées, NRF, 1962, Paris, p. 9.

Deuxièmement, nous demandons, pour assurer la cohérence de l'action gouvernementale que,

- ♦ **l'État québécois se dote d'une politique en matière d'égalité pour les femmes, politique qui poserait les balises d'une action intersectorielle à tous les niveaux ;**

Une politique est une invitation à un projet collectif auquel doivent travailler tous les ministères, organismes et partenaires gouvernementaux. Elle montre aussi que l'égalité des femmes fait partie des enjeux prioritaires du gouvernement qui est un acteur-clé pour poser les jalons d'une société équitable où les femmes pourront réaliser leur plein potentiel et mettre à contribution leur expertise. Elle envoie un message politique clair dont le premier effet est de soutenir tous ceux et toutes celles qui travaillent à cette égalité de faits comme de droits.

- ♦ **Troisièmement, le gouvernement doit s'engager à rendre disponible les ressources pour l'atteinte de l'égalité de faits comme de droits.**

Ces ressources sont à la fois financières, humaines mais également politiques dans la mesure où son rôle lui permet, comme garant de cette volonté, de signifier aux partenaires sociaux, économiques et politiques des attentes en cette matière.

Toutefois, il est important que l'approche spécifique reste au cœur d'une politique de l'égalité. En effet, comme nous l'avons dit précédemment, ces mesures spécifiques permettent de prévenir ou corriger les inégalités; elles sont au cœur de cette notion d'équité qui - au-delà du traitement égal auquel réfère la notion d'égalité - évoque des notions de différence, de proportion et de justice sociale.

- ♦ **Parce que l'idéal d'égalité n'est pas atteint, la situation des femmes doit encore être redressée par des programmes ou des mesures spécifiques correctrices.**

Nous insistons sur le fait que **ces mesures ne doivent pas faire l'objet de marchandage** pour dégager des ressources pour mettre en œuvre les deux autres approches. Nous croyons en l'approche transversale et en l'approche sociétale mais celles-ci doivent mettre à contribution des ressources gouvernementales autres que celles de la condition féminine, déjà trop restreintes.

- ♦ **Par ailleurs, AGIR pense que l'analyse différenciée selon le sexe (ADS) devrait être l'outil privilégié pour l'approche transversale (plutôt que l'analyse intégrée de l'égalité).**

En effet, l'ADS a déjà fait l'objet d'une première expérimentation concluante. De plus, elle a déjà été présentée comme l'outil à développer dans divers milieux. Comme l'ADS semble correspondre aux objectifs visés par cette approche nous pensons qu'il serait plus judicieux de maintenir le cap et de miser sur l'expertise déjà développée. En ce sens, elle est porteuse d'un ancrage solide de l'égalité au sein de chacune des composantes du gouvernement puisqu'elle mise sur les personnes mêmes qui travaillent à l'élaboration et à la mise œuvre des politiques, avec le soutien de spécialistes.

Enfin, nous tenons à souligner que la formation et la concertation des acteurs sociaux demandent de l'énergie, des compétences et une expertise qui se paient ; nous le savons puisque nous pratiquons déjà une approche de type sociétal. Or, le manque de soutien financier et de personnel rend très difficile l'action intersectorielle.

- ♦ **Nous demandons donc que de nouvelles ressources financières soient consenties aux groupes de femmes qui travaillent à promouvoir l'égalité des femmes auprès des différents acteurs sociaux, économiques et politiques.**

## Partie II : les orientations

Dans cette partie, nous ne traiterons pas en détails de chacune des 7 orientations proposées et des axes d'interventions qui y sont associés. Pour nous, les orientations sectorielles qui portent sur l'autonomie économique, la santé et le bien-être, le respect de l'intégrité et la dignité sont toujours aussi pertinentes et elles s'inscrivent en continuité avec la politique en condition féminine précédente. D'ailleurs, ces orientations pourraient rapidement faire l'objet d'actions dans la mesure où il existe déjà des plans d'action gouvernementaux sur ces questions, plans qui ne sont pas véritablement mis en œuvre.

Les orientations qui sont, à notre sens, transversales font l'objet de commentaires.

La première orientation qui mise sur *la transformation des rôles sociaux par la lutte aux stéréotypes féminins et masculins et par la promotion de valeurs et comportements égalitaires* a retenu notre attention parce que, pensons-nous, elle transcende les autres.

La redéfinition des rôles des femmes et des hommes est à l'ordre du jour d'une démarche d'égalité. Pour nous, elle devra se traduire, comme nous l'avons mentionné précédemment, par un nouvel équilibre des tâches et des rôles et dans une meilleure articulation des temps sociaux. Or, cette démarche ne peut se faire sans une redéfinition des rôles sociaux lesquels, trouvent leurs sources dans les modèles véhiculés.

- ◆ **Nous sommes donc d'accord avec l'idée que la lutte aux stéréotypes devrait redevenir une priorité gouvernementale.**

Par ailleurs, nous sommes agacées par l'accent qui est mis sur l'action auprès des garçons et des hommes. Il nous semble que l'action doit également viser les filles et les femmes. Si les garçons sont toujours fortement influencés par les stéréotypes, les filles ont également encore beaucoup de chemin à faire. Il faut se promener dans les écoles du Québec pour se rendre compte que les stéréotypes sont très encore aujourd'hui présents - reviennent-ils en force ? - et ce, tant chez les filles que les garçons, enfants comme adultes. Les mesures mises de l'avant quant à la socialisation devront donc toucher les deux sexes afin que ce soit ensemble qu'on réaffirme ou qu'on raffine notre aptitude à vivre ensemble<sup>7</sup>.

Nous insistons sur le fait que la promotion des valeurs et comportements égalitaires devra se faire en *toutes* circonstances. Dans un projet de société au cœur duquel on retrouve l'égalité entre les sexes, le relativisme culturel ne saurait excuser, par exemple, la formation de tribunaux appliquant des codes - religieux ou pas - qui entrent en contradiction avec ces valeurs. Toujours dans le même souci de cohérence, il faut garder en tête, comme nous l'avons souligné, que l'énoncé d'un droit - dans notre exemple, l'obligation de respecter les lois québécoises et canadiennes - ne suffit pas à garantir son application concrète.

**Sur la question de l'articulation des temps sociaux, nous avons déjà confirmé la priorité qui doit être accordée à cette orientation.**

Encore une fois, elle constitue, avec la première orientation, un élément fondateur de la redéfinition des rôles sociaux et un vecteur incontournable de l'égalité entre les femmes et les hommes. Les axes d'interventions et leurs modalités sont tous pertinents : la souplesse dans l'organisation du

---

<sup>7</sup> Conseil du statut de la femme (2004), *Vers un nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes et les hommes*, page 74

travail et des mesures de conciliation doivent être mis de l'avant tant pour les hommes que pour les femmes.

- ♦ **AGIR tient toutefois à insister sur l'importance que les milieux de travail et de vie soient mieux adaptés aux diverses réalités que vivent les individus, réalités qui ne doivent plus être compartimentées et comprises comme concurrentes mais plutôt complémentaires.**

Comme nous le mentionnions précédemment, un changement de valeurs s'impose dans toutes les composantes de notre société. Si la parentalité relève d'un choix personnel, elle a aussi une *fonction sociale* que le vieillissement de la population nous rappellera...

Enfin, les deux dernières orientations qui portent sur l'exercice du pouvoir et la participation sociales d'une part et d'autre part, sur l'ancrage gouvernemental du plan d'action en égalité, feront l'objet de la troisième partie de ce mémoire.

### **Partie III : l'ancrage gouvernemental et régional**

---

La politique de l'égalité entre les femmes et les hommes devra être bien ancrée dans l'appareil gouvernemental si l'on veut que le nouveau contrat social tienne la route. L'élargissement de l'imputabilité en matière d'égalité des femmes et des hommes à l'ensemble de l'appareil gouvernemental nous semble non seulement souhaitable mais nécessaire à l'atteinte d'une égalité de faits. Nous supportons donc entièrement les axes proposés.

Nous aimerions toutefois insister sur l'importance de maintenir des structures destinées spécifiquement à la question de l'égalité des femmes. En effet, le danger d'agir transversalement comporte un risque sérieux d'être à la fois, « partout et nulle part ». Nous souhaitons donc le maintien de structures gouvernementales telles que le Secrétariat à la condition féminine et le Conseil du statut de la femme. C'est deux composantes prises séparément sont toutefois insuffisantes puisque c'est dans leur complémentarité qu'elles trouvent leur force. D'ailleurs, il est inconcevable pour nous qu'un seul organisme agisse à la fois comme conseil indépendant au gouvernement et comme soutien interne à la réalisation d'actions gouvernementales.

Comme nous l'avons dit dans la première partie de notre mémoire, le nouveau contrat social proposé, au-delà des mots, doit se concrétiser par l'allocation des ressources nécessaires à sa réalisation. Ces ressources sont de l'ordre des personnes, des budgets et des connaissances. Conséquemment,

- ♦ **Le secrétariat à la condition féminine doit être maintenu avec des de même les moyens nécessaires pour agir à l'intérieur de l'administration gouvernementale tout en soutenant les actions ministérielles.**
- ♦ **Le mandat aviseur du Conseil du statut de la femme doit être également renouvelé** pour qu'on puisse documenter et continuer à combattre la reproduction des inégalités et des situations désavantageuses subies encore par les femmes.

Ensuite, nous insistons pour que les personnes responsables de l'égalité entre les femmes et les hommes disposent des moyens, statutaires et financiers, pour pouvoir véritablement exercer leur mandat et ce, dans tous les ministères et les organismes qui relèvent de l'État.

- ♦ **Nous pensons que l'ancrage de la question de l'égalité doit effectivement faire l'objet d'un suivi parlementaire. AGIR demande également que l'égalité des femmes soit de la responsabilité d'une ministre en titre.**

L'ancrage gouvernemental de la question de l'égalité devra se traduire également dans l'appareil gouvernemental régional. En Outaouais, nous avons développé un partenariat précieux avec le bureau régional du Conseil du statut de la femme. Cette collaboration sera particulièrement utile dans le cadre d'une approche sociétale.

Aussi, nous affirmons que :

- ♦ la prochaine politique d'égalité devra prévoir le **maintien d'un bureau régional du conseil dans chacune des régions pour soutenir l'action des femmes sur le terrain.**

Nous demandons également que des mécanismes soient prévus pour s'assurer

- ♦ **que les directions régionales des ministères soient mises à contribution et imputables sur la question de l'égalité entre les femmes et les hommes.**

De généralement, comme table de concertation très impliquée dans le développement de sa région, nous sommes particulièrement préoccupées par l'ancrage *régional et local* de la question de l'égalité. En effet, une cinquième orientation avait été ajoutée en 1997 à la dernière politique en condition féminine. Elle comprenait deux axes, soit la représentation équitable des femmes au sein des instances locales et régionales, et la prise en compte des intérêts et des réalités des femmes par ces mêmes instances.

Cette cinquième orientation était soutenue par le programme *À égalité pour décider*, outil précieux pour former et soutenir les femmes dans les instances décisionnelles tant locales (municipalités, CLD) que régionales (régies régionales de la santé et des services sociaux, conseils régionaux de développement). Ce programme a également permis tout un travail de sensibilisation des instances sur les enjeux en condition féminine. Cette cinquième orientation, telle que formulée en 1997, ne se retrouve pas dans la proposition du CSF.

La question de l'exercice du pouvoir et de la participation sociale fait toutefois l'objet d'une orientation distincte. C'est dans cette optique que nous demandons expressément:

- ♦ **Que le programme *À égalité pour décider* soit reconduit pour 10 ans comme mesure spécifique visant augmenter la représentation des femmes dans les instances décisionnelles locales et régionales.**
- ♦ **Que l'enveloppe budgétaire de ce programme soit bonifiée pour permettre une intensification du rattrapage quant à l'exercice du pouvoir par les femmes et pour tenir compte de l'élargissement des critères d'admission aux organismes nationaux décrété en 2004. .**

On comprend également que les instances locales et régionales seront interpellées à faire partie du nouveau contrat social proposé. Pourtant, nous demeurons inquiètes quant à la portée réelle de cette volonté. Nous pensons donc que l'ancrage régional et local de la question de l'égalité entre les femmes et les hommes fasse l'objet d'attentes signifiées aux instances locales et régionales.

- ♦ **Nous demandons que des mécanismes de reddition de compte soient prévus et convenus avec les instances locales et régionales.**

Plus particulièrement, l'adoption de la loi 34 créant les conférences régionales des élus, en atrophiant la participation de la société civile aux décisions, a eu pour conséquence un recul important du pouvoir décisionnel ou d'influence des femmes dans les régions.

En Outaouais, les femmes représentaient 40% du conseil d'administration du Conseil régional de développement de l'Outaouais (CRDO). Maintenant elles ne sont plus que 25 % à la Conférence régionale des élus (CRÉ), un recul de 15 points ! Et leur pouvoir d'influence est également menacé, l'existence d'une instance *femmes et développement régionale* n'ayant pas encore été confirmée, tant dans la forme qu'elle prendra que dans le mandat qu'on lui attribuera.

Pourtant, l'article 99 de la loi 34 créant les Conférences régionales des élus est clair : il stipule que les CRÉ devront prévoir la réalisation d'un plan quinquennal *« dans une perspective de développement durable en tenant compte en priorité de la participation des jeunes à la vie démocratique de la région et, selon les principes de l'égalité et de la parité, des femmes »*.

Nous demandons donc que le nouveau contrat social sur la question de l'égalité des femmes et des hommes comprenne des mécanismes d'ancrage au niveau régional. Les demandes suivantes concernent de façon plus particulière les CRÉ mais elles pourraient servir d'exemples pour les modalités qui devront être mises en place au niveau local (ou plus probablement au niveau supra-local : les MRC, les CLD) pour assurer là aussi, un ancrage de la question de l'égalité.

- ♦ **Premièrement, chacune des Conférences régionales des élus devraient être tenue d'adopter une politique régionale d'égalité et de parité pour les femmes.**
- ♦ **Dans chacune des CRÉ, une instance devra être mise en place relativement à la politique régionale d'égalité pour les femmes.**

Cette instance devra être respectueuse des modèles régionaux et pourra être constituée en un Comité aviseur Femmes, une Commission Femmes, une Table sectorielle ou intersectorielle ou encore par la Table régionale des groupes de femmes. Le mandat de cette instance sera de favoriser la concertation et le réseautage entre les actrices et les réseaux régionaux ainsi que d'assurer une veille et d'émettre des avis sur l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation du plan quinquennal.

- ♦ **Cette instance conseil devra être soutenue dans son travail par une employée rattachée à l'instance conseil qui aura aussi pour mandat d'alimenter les membres de la CRÉ.**

De plus, pour permettre aux Conférences régionales des élus de mettre en application ces mesures, nous demandons :

- ♦ **Un fonds régional dédié à la politique d'égalité et de parité pour le financement de l'instance-conseil Femmes, les ressources humaines nécessaires, la négociation, le renouvellement et la mise en œuvre des ententes spécifiques en condition féminine, ainsi que pour des projets structurants régionaux .**

Et finalement, nous constatons tous les jours l'importance d'agir en partenariat avec les acteurs régionaux et particulièrement avec les décideurs. Or, pour ce faire, il faut des connaissances diversifiées, une expertise reconnue et des ressources humaines et financières suffisantes. Nous demandons donc que

- ♦ **Un soutien financier à la concertation et au réseautage régional réalisés par les tables régionales des groupes de femmes en lien avec la CRÉ.**

## Conclusion

---

L'assemblée des groupes de femmes d'interventions régionales (AGIR) soutient l'idée d'un nouveau contrat social parce qu'il est porteur dans le contexte actuel, des conditions nécessaires à l'avancement des femmes vers une véritable égalité, de droit et de faits.

Nous pensons que les approches proposées sont intéressantes et même, qu'elles sont au cœur de la démarche d'égalité entre les femmes et les hommes. Toutefois, nous soulignons l'importance de l'approche spécifique pour corriger les inégalités que vivent toujours les femmes en 2005. Sans mesures spécifiques, les rattrapages ne pourront pas être possibles ; les obstacles et les inégalités ne pourront être combattus. C'est pour cette raison que nous faisons la mise en garde suivante : les mesures spécifiques ne doivent pas faire l'objet de marchandage pour financer les deux autres approches mises de l'avant. C'est une question d'égalité et d'équité.

Par ailleurs, nous supportons complètement l'approche transversale, approche dont nous faisons déjà la promotion auprès des instances régionales. D'ailleurs, parce qu'elle a déjà fait ses preuves, nous insistons pour que l'ADS soit l'outil privilégié.

Nous pensons que l'approche sociétale est essentielle dans le contexte actuel où les inégalités et les obstacles persistants que vivent les femmes sont mal reconnus socialement. De plus, nous pensons que certains des enjeux majeurs soulevés par l'égalité entre les femmes et les hommes doivent nécessairement être abordés collectivement, particulièrement celui de la conciliation travail-famille ou plus globalement, de l'articulation des temps sociaux.

Si nous acceptons cette idée d'un nouveau contrat social avec l'élargissement des approches qu'il suppose, nous insistons pour que l'État adopte une politique de l'égalité et que les moyens et ressources nécessaires à sa réalisation soient consentis à tous les niveaux : dans l'appareil d'État mais également au sein de la société.

À cet égard, nous soutenons les orientations et les axes d'intervention proposés mais renchérissons de façon particulière sur la nécessité d'un ancrage gouvernemental solide et sur une véritable reddition de compte en matière d'égalité des femmes au niveau régional et local.

C'est avec l'espoir que le gouvernement du Québec saura investir les ressources suffisantes pour dépasser les simples paroles que nous soutenons cette proposition d'un nouveau contrat social pour l'égalité entre les hommes et les femmes.

Car après tout, au Québec en 2005, l'égalité pour les femmes est un idéal à partager...